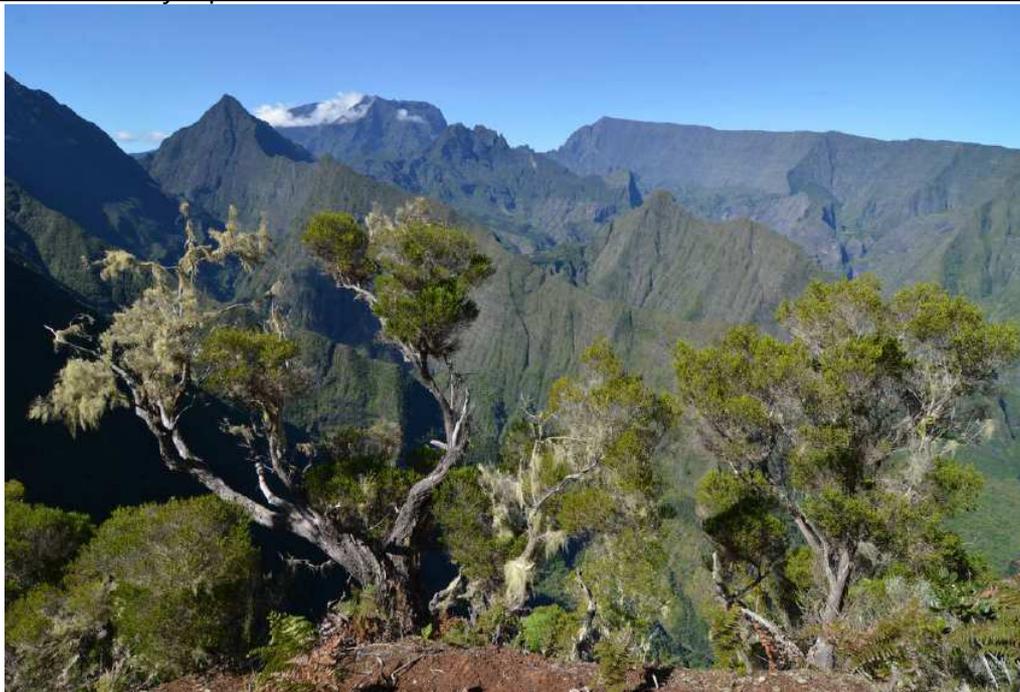


## Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion (France)

### Résumé analytique de l'État de conservation 2015 – Décision 37 COM 7B.20



Auteur Benoît Lequette

Le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a inscrit le bien « Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion » lors de sa 34<sup>ème</sup> session en 2010 sur le fondement de critères naturels (vii) et (x). Par la décision 37COM 7B.20, le Comité a accueilli *favorablement les progrès réalisés par l'État partie dans la définition d'un plan de gestion et la mise en œuvre d'une stratégie pour lutter contre les espèces exotiques invasives* et demandé à la France de lui soumettre avant le 1<sup>er</sup> février 2015, un rapport détaillé sur l'état de conservation du bien. Cet état de conservation répond point par point aux attentes du comité et présente les avancées en matière de gestion du Bien :

- Sa première partie s'attache à exposer les avancées quant à la gestion globale du bien, notamment par l'entrée en vigueur de la Charte du Parc national en janvier 2014, ainsi qu'à présenter des actions de conservation des espèces et des milieux et des actions de sensibilisation du public déjà mises en œuvre.
- Sa seconde partie retrace les efforts entrepris pour répondre aux attentes exprimées par le Comité en matière de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, de lutte contre les incendies, de gestion du tourisme et de gestion des activités économiques.

Le rapport est accompagné de nombreux documents annexes qui offrent une documentation détaillée des actions de gestion organisées par le Parc.

#### 1- Actions de conservation et actions de sensibilisation du public

- **La Charte du Parc national**, reconnue comme plan de gestion, a été initiée en 2008, elle a été approuvée en janvier 2014 après un travail de partenariat. La Charte revêt une importance locale considérable, par sa portée juridique et par son ambition pour l'ensemble du territoire, elle replace l'homme et les patrimoines au cœur du développement local.
- **Actions de gestion conservatoire** : Le bilan d'activité 2007-2013 retrace les principales actions de gestion du bien sur cette période. Les partenaires locaux élaborent et mettent en œuvre des Plans d'actions ou de conservation destinés à la conservation ou la restauration d'espèces menacées ; les espèces concernées sont le Pétrel noir de Bourbon, l'Echenilleur de la Réunion, le Pétrel de Barau, le Busard de Maillard ainsi que 5 espèces végétales. Ces plans d'actions sont accompagnés d'un volet de sensibilisation et d'implication du public.

- **Restauration de la forêt semi-sèche** : Le projet LIFE+ COREXERUN a contribué à sauver la forêt de la grande Chaloupe d'extinction sur la période 2009-2014. Cette action a déjà permis de réintroduire 90 000 plants de 48 espèces sur 9 ha là où la forêt a disparu, ainsi que de planter 6960 arbres sur les espaces les mieux préservés. La restauration se poursuit par le projet LIFE+ Forêt sèche 2015-2020.
- **Actions en faveur des espèces indigènes - Projets Péi-Run** : L'initiative lancée repose sur la conduite de projets de conservation impliquant la population. Ces projets visent à préserver les plantes indigènes et valoriser leurs utilisations ancestrales, ainsi que lutter contre les espèces envahissantes.

## 2- Prise en compte des recommandations du Comité

- **Lutte contre les espèces exotiques envahissantes** : Un nouveau **Plan Opérationnel de Lutte contre les Invasives** (2014-2017) est en construction sur la base du bilan de la période **2010-2013**. Parmi les espèces exotiques de l'île, le goyavier revêt un caractère ambivalent, cette espèce invasive est une source de revenus conséquents (alimentation, artisanat, construction). Afin de résoudre les conflits d'usage liés à cette espèce, un groupe de travail a été mis en place en 2011. Les études et cartographies de diagnostic ont été réalisées. La tenue d'une table ronde en 2015 permettra de valider collégialement la Charte de bonnes pratiques.
- **Lutte contre le risque d'incendie** : Le bien compte plusieurs massifs soumis au risque incendie. Deux incendies majeurs ont notamment touché le massif du Maïdo en 2010 et 2011. Une stratégie de gestion du risque incendie sur l'île a été décidée et se décline suivant des actions de prévention, de lutte et de gestion et suivis post-incendie.  
Les infrastructures (pistes d'accès des secours par voie terrestre et retenues d'eau) prévues pour lutter contre les incendies sont encore à l'étude et devront répondre au juste niveau d'équipement. Une étude d'intégration paysagère et environnementale de ces ouvrages a notamment été réalisée en 2013.
- **Gestion post-incendie et contrôle des espèces exotiques invasives** :  
Conformément à la décision du Comité, un séminaire réunissant l'ensemble des partenaires et acteurs concernés par la gestion des milieux incendiés s'est tenu du 5 au 7 mai à La Réunion en présence d'experts de l'UICN. Ces experts ont poursuivi leur mission à La Réunion du 8 au 14 mai 2014, par des visites de terrains et des échanges avec les acteurs concernés.  
Le rapport de cette mission a été remis le 9 octobre 2014, et fera l'objet d'échanges approfondis entre les acteurs concernés, sous l'égide du Préfet en 2015.
- **Stratégie de gestion du Tourisme** :
  - **Gestion des activités de pleine nature** : la Charte du Parc réaffirme le rôle central de l'interprétation dans la stratégie éco-touristique de La Réunion. Cette approche vise à couvrir l'ensemble de l'île, par la réalisation de Schémas d'interprétation et de valorisation, déclinés en plans d'interprétation et scénarii de découverte sur des micro-territoires.
  - **Encadrement des manifestations sportives de grande ampleur** : Un premier diagnostic a été réalisé en 2012. Des réflexions sont en cours pour définir un protocole de suivi de ces manifestations qui répond aux conditions de répétabilité et de reproductibilité sur le long terme.
- **Projets de géothermie** : Dans son diagnostic, la Charte du Parc national rappelle l'engagement des autorités vis-à-vis de l'UNESCO à exclure du cœur du Parc et du Bien inscrit les forages géothermiques et les structures d'exploitation.
- **Bovins divaguants** : Le total de bovins divaguants recensés en cœur du bien est inférieur à 1 000 animaux, répartis sur 8 000 ha. Depuis janvier 2013, un groupe technique « bovins divaguants » est animé par le Parc national. Les pistes visant à terme à évacuer ce bétail du cœur du bien sont actuellement à l'étude, notamment concernant les possibilités de réorientation technico-économique.